

Image not found or type unknown



Résiliation de Bail commercial

Par **marif**, le **20/09/2020** à **16:14**

Le preneur d'un bail commercial a résilié son bail qui était en tacite prolongation, par lettre recommandée avec accusé de réception. Son juriste prétend que la loi MACRON n'oblige plus à procéder par acte d'huissier pour une telle résiliation.

Qu'en est-il selon vous ?

Merci pour votre aide.